



LOGO

Logos et charte graphique

Le Département met son logo à la disposition de tous ses partenaires (associations, collectivités, ...).

Son usage est uniquement réservé aux structures partenaires subventionnées par le Département.
Il ne peut en aucun cas être utilisé à des fins commerciales sous peine de poursuites.

Si vous êtes concernés, vous pouvez utiliser le logo du Département de l'Indre sur l'ensemble de vos outils de communication comme dépliants, affichettes, flyers, site Internet, ...

L'utilisation du logotype du Département de l'Indre doit impérativement respecter la charte graphique.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36